

Rectificatif

Générale

modern

Rectificatif n° 81-119/PR portant réforme générale des listes électorales.

n° 81-119/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
3 novembre 1981

Numéro JO
n° 20 du 31/12/1981

Date du numéro
31 décembre 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Le président de la République, une erreur ayant été commise dans la rédaction des article 6 et 7 de cette ordonnance, fe Conseil des Ministres a approuvé dans sa séance du 20 octobre 1981 les rectifications ci-après : 6 et 7 de cette ordonnance, fe Conseil des Ministres a approuvé dans sa séance du 20 octobre 1981 les rectifications ci-après : Art. 6; AU LIEU D devant le Tribunal d'instance..... LIRE;devant la Cour judiciaire..... Le reste sans changement. Art.7: AU LIEU DE:au greffe du- Tribunal d'Instance..... LIRE:au greffe de la Cour judiciaire..... La Cour statue Le reste sans changement.